

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20170320\_DL\_1

**OBJET :**

Election d'un délégué  
vice-président et membre  
du Bureau

**Date de convocation :**  
13 mars 2017

**Date de séance:**  
**20 mars 2017**

**Date d'affichage :**  
7 avril 2017

**Membres en exercice :** 45

**Membres présents :** 21

**Membres votants :** 33

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, James HECQUET, Olivier JARDE, Aline JOSSEAUX, Dominique LAMOTTE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Jean-Claude RENAUX et Bruno THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Ernest CANDELA

**Pouvoirs :** Pascal BOHIN à Philippe VARLET  
Laurent SOMON à Olivier JARDE  
Gérard PARASOT à Bernard DAVERGNE  
Annie VERRIER à Ernest CANDELA  
Stéphane DECAYEUX à Laurent PARSIS  
Frédéric LECOMTE à Aline JOSSEAUX  
Michel WATELAIN à Jean-Marie BLONDELLE  
Yves DERRIEN à Jean-Dominique PAYEN  
Emile FOIREST à James HECQUET  
Emmanuel MAQUET à Bruno THIBAUT  
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE  
Philippe COCQ à Denis DEMARCY

Ayant pris connaissance des délégués à Somme Numérique désignés par les assemblées des EPCI nouvellement constituées suite aux fusions intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Président indique aux membres du Comité syndical que la fonction de vice-président chargé de l'aménagement numérique de Somme Numérique est vacante. Il convient donc d'élire un vice-président qui siègera de plein droit au Bureau, conformément à l'article 9 des statuts.

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses articles 8 et 9,
- Vu le règlement intérieur du syndicat mixte approuvé le 16 novembre 2016,
- Ayant recueilli l'unique candidature de Monsieur Laurent PARSIS, délégué pour la communauté d'agglomération Baie de Somme, le Président demande l'autorisation à l'assemblée de procéder à un vote à main levée. Le Comité syndical accepte à l'unanimité,
- Vu le résultat du vote au scrutin à main levée,

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 –** Le délégué élu vice-président du syndicat mixte Somme Numérique chargé de l'aménagement numérique est Monsieur Laurent PARSIS. Il percevra à ce titre l'indemnité de fonction prévue par l'article 2 de la délibération n°5 du 12 décembre 2016.

**ARTICLE 2 –** Conformément à l'article 9 des statuts, Monsieur Laurent PARSIS siègera au Bureau du syndicat mixte.

**ARTICLE 3 –** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.